

Inspection et gestion du matériel apicole

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Chaque année (au minimum)
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La planification financière
 - Fournit des renseignements nécessaires pour le remplacement du matériel.
 - Aide à prédire l'intrant économique nécessaire pour la prochaine saison apicole (c'est-à-dire, la somme d'argent nécessaire pour remplacer ou réparer le matériel).
 - Aide à déterminer la valeur de vente du matériel et prédire de façon réaliste la valeur économique du matériel selon son état.
 - Aide à dresser des plans d'affaires qui sont essentiels lorsqu'on effectue des demandes de prêts auprès des institutions bancaires.
 - Fournit les renseignements nécessaires pour vendre les entreprises apicoles et pour la planification successorale.
 - La biosécurité apicole
 - Le retrait du matériel qui peut être contaminé de maladie.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire la maladie.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiel dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 65-76 et 121
 - Le CBISQT : pages 9-17, 20-21 et 30-32
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 6.0 (page 163) de la Norme de biosécurité apicole et du formulaire 1.0.1 (page 142) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Le retrait du matériel infecté de maladie est important si l'on veut garder les abeilles en santé dans le rucher, ainsi que celles dans les autres ruchers qui se trouvent dans la distance de vol.
 - Tous le matériel apicole devrait être inspecté en profondeur et inventorié au moins une fois par année.